

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

++++

Séance ordinaire du 06 novembre 2025

+++++

REF: 2025 / 067

Nombre effectif et légal des Membres du Conseil Municipal : 23

Nombre des Membres en exercice : 23

Nombre des Membres présents à la séance : 17

Nombre des votants (Présents + pouvoirs) : 22 L'an deux mil vingt-cinq, le 06 du mois de novembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la ville de JOINVILLE, assemblé en son lieu ordinaire - salle du Conseil Municipal en Mairie, sous la présidence de M. Bertrand OLLIVIER, Maire, pour la tenue de la session ordinaire, en suite de la convocation faite par M. le Maire de ladite ville le 29 octobre 2025.

<u>Présents</u>: M. OLLIVIER - Mme JEAN DIT PANNEL - M. LAMBERT - Mme DI TULLIO - M. TAILLANDIER - M. NIVELAIS - M. BOZETTI - M. ROZE - M. MULLER - Mme FION - Mme ROBERT - Mme MARQUELET - Mme BRINGAND - M. LEGENDRE - Mme BLOT - Mme PRATBERNON - M. MATTERA.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer.

Absents excusés :

Mme HERAULT Mme HUMBLOT avait donné pouvoir à M. BOZETTI Mme CHOMPRET avait donné pouvoir à M. ROZE M. MARIE avait donné pouvoir à Mme FION Mme NEVEU avait donné pouvoir à Mme PRATBERNON Mme PATIN avait donné pouvoir à M. MATTERA

Absents : /

Madame JEAN DIT PANNEL et Monsieur MATTERA ont été désignés pour remplir les fonctions de secrétaires de séance qu'ils ont acceptées.

OBJET : CONVENTION VENTE DE MÉTAUX FERREUX ENTRE LA VILLE ET LE COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES RELATIVE À LA VENTE DE MÉTAUX FERREUX

Monsieur Michel LAMBERT, adjoint au Maire explique que les services techniques récupèrent tout au long de l'année, des métaux ferreux sur les sites de la Ville. Il convient de les recycler auprès d'un prestataire de traitement et valorisation des déchets.

Le produit de la vente de métaux sera versé au Comité des Œuvres Sociales. Le bureau a été renouvelé le 16 octobre 2025 lors de l'assemblée générale, Madame Mégane METTEY, est la nouvelle présidente.

Les modalités sont consignées dans la présente convention.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

- O'approuver la présente convention,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits Au registre sont les signatures Pour extrait conforme Le Maire de JOINVILLE, Bertrand OLLIVIER

